

ARASMAC

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION
SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

CSR

AAS

AFJ

AJEMA



Rapport d'activité 2014

Activités de l'ARASMAC

Secteur du Revenu d'Insertion (RI)

Secteur des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Secteur de l'accueil de l'enfance

Services sociaux privés spécialisés consultant dans
le cadre du CSR

Relations avec les partenaires

TABLE DES MATIERES

Le billet du président.....	4
Le mot du directeur.....	5
I. Activités de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)	6
1. Organisation.....	6
1.1 Le Comité de direction.....	7
1.2 Le Conseil intercommunal	8
1.3 Le Conseil des régions.....	8
2. Logistique	8
2.1 Locaux	8
2.2 Informatique	8
2.3 Archives	9
2.4 Réception - téléphones.....	9
3. Les secteurs	11
3.1 Le Revenu d'Insertion (RI)	11
01) Le secteur administratif	11
02) Le secteur social	12
03) Bénéficiaires RI	13
04) Les enquêtes	19
05) Insertion	19
3.2 Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)	22
3.3 L'accueil de l'enfance.....	25
01) L'Accueil Familial de Jour (AFJ)	25
02) Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)	28
03) La liste d'attente du Réseau AJEMA	28
04) Aspects financiers du Réseau AJEMA	31
05) Les perspectives 2015	33
06) Conclusions.....	34
II. Finances.....	35
III. Services sociaux privés spécialisés consultant dans le cadre du CSR	37
IV. Relations avec les partenaires et le réseau local.....	37
V. Conclusions	38

ABREVIATIONS

AA	Autorité d'application	EPT	Equivalent plein temps
AAS	Agence d'assurances sociales	FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
AFJ	Accueil familial de jour	FORJAD	Formation des jeunes adultes en difficulté
AJERE	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs	FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs	IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
AJET	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte	JAD	Jeunes adultes en difficulté
AJOVAL	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée	JUNOVA	Jura nord vaudois
AI	Assurance-invalidité	LACI	Loi sur l'assurance chômage
AIL	Aide individuelle au logement	LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne	LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
AMF	Accueillante en milieu familial	MIS	Mesures d'insertion sociale
ARAE	Association régionale pour l'accueil de l'enfance	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	ORIF	Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle
AS	Assistant(e)s social(es/aux)	ORP	Office régional de placement
ASE	Assistant(e) socio-éducatif(ve)	OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	OVAM	Office vaudois de l'assurance maladie
CCVD	Caisse cantonale vaudoise de compensation	PC	Prestations complémentaires
CDD	Contrat à durée déterminée	PCI	Personne de condition indépendante
CDI	Contrat à durée indéterminée	PC Familles	Prestations complémentaires familles
CFC	Certificat fédéral de capacité	PSA	Personne sans activité lucrative
CI	Conseil intercommunal	RAD	Responsable administratif(ve) de dossiers
CODIR	Comité de direction	REVIAC	REinsertion Via Active
COFIL	Comité de pilotage	RI	Revenu d'insertion
CNP	Congé non payé	SAF	Service d'aide familiale de Morges et environs
CS	Credit Suisse	SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
CSP	Centre social protestant	SI RDU	Système d'information du revenu déterminant unifié
CSR	Centre social régional	SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
CVE	Centre de vie enfantine	SSP	Suivi socio-professionnel
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale	UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
DSI	Direction des systèmes d'information	UCA	Unité de conseil et d'appui
EdS	Entrée de secours	USE	Unité socio-éducative (anciennement OCA Office cantonal antialcoolique)
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques		

LE BILLET DU PRESIDENT

L'ARASMAC est en train de terminer son passage de l'adolescence à l'âge adulte. Les poussées d'acné juvénile sont terminées et les périodes d'incertitude touchent à leur fin, mais tout n'a pas été facile. Petite entité épaulée par la Ville de Morges il y a quelques années encore, notre association est devenue aujourd'hui une grosse structure au service de notre population, forte de plus de 200 collaboratrices et collaborateurs, en tenant compte des 130 accueillantes en milieu familial.

Cette rapide évolution a donc nécessité de nombreuses adaptations structurelles. Nous avons fait appel à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) pour réorganiser et étoffer la direction et créer de vrais services transversaux (personnel, finances, logistique, etc.), ce qui nous a permis d'améliorer sensiblement la gestion opérationnelle et d'augmenter notre autonomie. Ce nouvel organigramme fonctionne maintenant parfaitement. Un autre consultant a été chargé de revoir la politique salariale, ce qui a impliqué la révision ou la création de cahiers des charges pour l'ensemble de notre personnel, une nouvelle classification des fonctions et une nouvelle grille salariale. La finalisation de ce processus est en cours et les implications concrètes devraient être effectives à fin 2015.

Je tiens à remercier toutes nos collaboratrices et nos collaborateurs de leur compréhension et leur souplesse face à cette mue qui a parfois provoqué des situations difficiles, mais qui n'a jamais péjoré la qualité des prestations fournies à notre population. Mes vifs remerciements vont aussi aux cadres qui assument pleinement leurs nouvelles responsabilités. Ma gratitude va également à notre directeur M. Daniel Vouillamoz qui, avec beaucoup d'énergie, se consacre de plus en plus à des tâches stratégiques ou de liaison, tant avec les services cantonaux qu'avec divers partenaires ou les communes. Je n'oublie pas non plus mes collègues du Comité de direction qui s'impliquent sans relâche à mes côtés. Un merci tout particulier à Gisèle Burnet qui m'a cédé la présidence en juillet afin d'avoir le temps de parfaire son apprentissage de grand-maman. Son engagement et sa clairvoyance ont grandement contribué à la réussite du développement de l'ARASMAC. Heureusement, le Comité peut continuer à compter sur elle et ainsi profiter de son expérience.

Bien que le champ de nos activités va continuer à évoluer, en particulier dans le secteur des agences d'assurances sociales et celui de l'accueil de l'enfance, je suis persuadé que nous disposons maintenant d'une organisation performante qui permet de répondre pleinement aux attentes de nos concitoyens.

Le président

Jean-Daniel Allemann

LE MOT DU DIRECTEUR

L'année 2014 aura été sans conteste une année riche et importante pour l'ARASMAC.

En effet, pour la première fois nous constatons une réelle baisse du nombre de dossiers du RI et des montants alloués par le Centre social régional (CSR) au titre du minimum vital. Cette tendance déjà amorcée en 2013 se confirme clairement en 2014 pour notre région.

Le développement de prestations des Agences d'assurances sociales (AAS) est devenu un sujet majeur en terme de projet d'avenir pour les régions d'action sociales du canton de Vaud.

Le plan de développement du réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) pour 2015-2019 prévoit la création de 400 à 450 places d'accueil collectif préscolaire/parascolaire d'ici à 2019. Il est prévu également de diminuer le taux de participation des communes en augmentant celui des parents à environ 50 % à terme, en révisant les paramètres de la politique tarifaire.

L'Accueil familial de jour (AFJ) est toujours très prisé par les parents puisque nous constatons une augmentation d'heures d'accueil et une stabilité dans le personnel accueillant. De plus, nous sommes heureux de constater qu'en 2014 l'activité d'accueillant(e) rencontre un succès grandissant. En effet, une augmentation des demandes d'autorisation afin d'exercer cette activité est enregistrée.

En fin d'année nous avons mis en ligne le nouveau site internet de l'ARASMAC (www.arasmac.ch).

Sous la rubrique « ARASMAC/ documents officiels » du site internet, nous y retrouvons les statuts, les rapports d'activités, les procès-verbaux des séances ainsi les tous les préavis, rapports des commissions et communications dès 2010 à ce jour.

Ainsi l'ARASMAC, au travers des secteurs d'activité et grâce à l'implication de ses collaborateurs(trices), travaille activement au bien-être des citoyens et participe ainsi au renforcement de la communauté.

Préambule de la constitution fédérale

<p>La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.</p>

<p><i>Préambule de la constitution fédérale</i></p>

L'ARASMAC, en étant active sur ces trois domaines (assurances sociales, assistance et accueil des enfants), assure une cohérence du dispositif et intègre pleinement son rôle dans le système de la sécurité sociale.

Le temps du rapport d'activité c'est également :

Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, féliciter et remercier l'ensemble des collaborateurs(trices) de l'ARASMAC, qui, malgré les difficultés constantes qu'ils rencontrent au quotidien, ainsi que la charge de travail toujours importante dont témoigne ce rapport d'activité, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial.

Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les représentants des Communes membres de l'ARASMAC pour leur confiance et leur soutien.

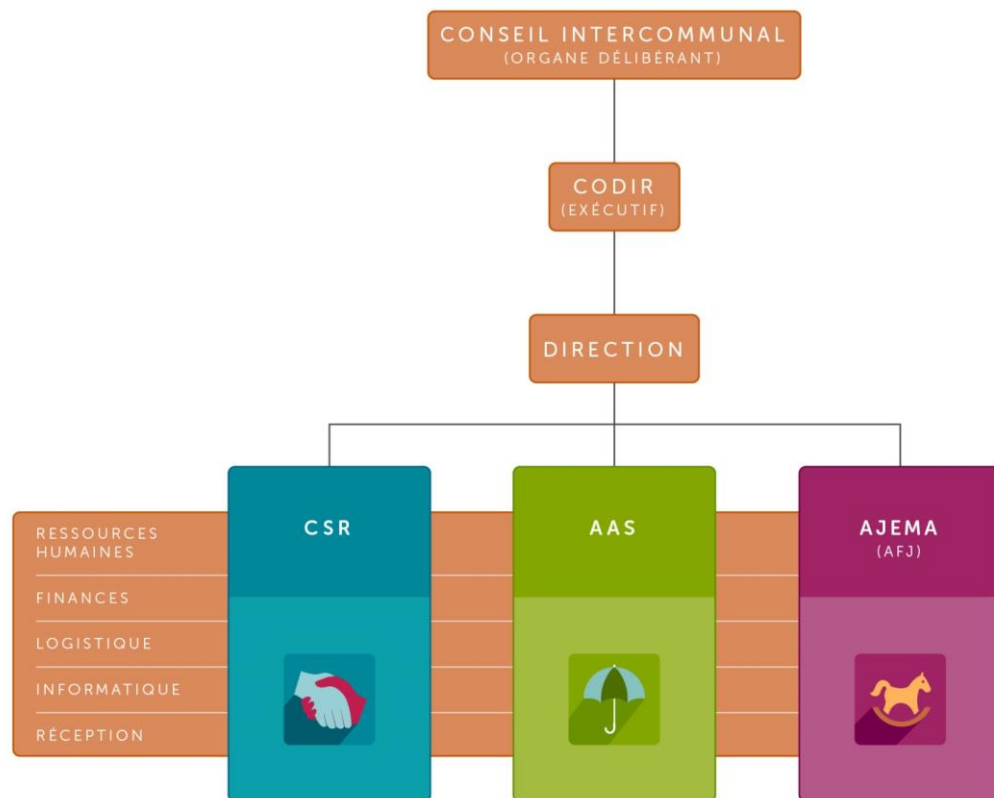
Le directeur

Daniel Vouillamoz

I. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

1. Organisation

Organigramme ARASMAC



Secteur	EPT	Nombre de collaborateurs
CSR - RI	31.48	43
AAS	13.10	19
AFJ	4.75	9
Accueillantes en milieu familial		130
AJEMA	2.75	3
TOTAL	52.08	204

1.1 Le Comité de direction

La composition du Comité de direction (CODIR) au 31 décembre 2014 :

ARASMAC Comité de direction - Tél 021.804.98.98		
	Nom et Prénom	E-mail
Président	ALLEMANN Jean-Daniel	jean-daniel.allemann@apples.ch
Vice-présidente	COTTIER Marie	marie.cottier@vtxnet.ch
Membres	BURNET Gisèle	getjf@yahoo.fr
	PODIO Sylvie	sylvie.podio@morges.ch
	BAUDET Nicole	nicolebaudetch@yahoo.fr
	MULLER Ruth	r_muller@bluewin.ch
	FERNANDEZ José-Manuel	jm.fernandez@sefanet.ch
Directeur	VOUILLAMOZ Daniel	daniel.vouillamoz@aras.vd.ch
Secrétaire	BICKEL Dominique	dominique.bickel@aras.vd.ch

Au cours de l'année 2014, durant ses 12 séances, le Comité de direction de l'ARASMAC s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- * suivi des travaux du Conseil des régions,
- * le développement du Réseau AJEMA,
- * les projets d'avenir pour les AAS
- * suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent.

1.2 Le Conseil intercommunal

La composition du Conseil intercommunal (CI) au 31 décembre 2014 :

Conseil intercommunal - Tél 021.804.98.98		
	Nom et Prénom	E-mail
Président	MERCIER Jean-Jacques	jjmercier@bluewin.ch
Secrétaire	BICKEL Dominique	dominique.bickel@aras.vd.ch

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois en 2014 sous la présidence de M. Jean-Jacques Mercier, municipal à Vullierens.

1.3 Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités importantes.

Le Conseil des régions est constitué par les Présidents/es des Associations RAS et des directeurs(trices) de CSR.

2. Logistique

2.1 Locaux

Suite au départ des AAS de Morges à la fin de l'année 2013 vers leurs nouveaux locaux de l'avenue de Lonay, l'année 2014 aura été riche en transformations pour notre site de Couvaloup à Morges.

Nous avons procédé d'une part, à une redistribution des mètres carrés et avec la pose de nouvelles cloisons dans de grands espaces, trois nouveaux bureaux ont été créés pour les assistants sociaux (AS) au 1^{er} étage, offrant ainsi la possibilité de bénéficier de bureaux individuels nécessaires pour les entretiens avec les bénéficiaires. Dans le même temps, une réorganisation des espaces de travail pour l'équipe des responsables administratives de dossiers (RAD) au 2^{ème} étage a été effectuée, permettant, ainsi, de mieux attribuer le nombre de places de travail par bureaux.

D'autre part, des travaux conséquents ont été entrepris au niveau de la réception du bâtiment. Pour pallier au problème de froid récurrent, un sas intérieur a été créé, ce qui permet d'assurer également de meilleures conditions d'accueil et de sécurité. En effet, le contrôle des personnes accédant dans le bâtiment est ainsi mieux maîtrisé.

Ces derniers travaux ont été conduits par la Commune de Morges, plus particulièrement son service du Patrimoine. Nous profitons de ces lignes pour remercier toutes les personnes et les entreprises ayant participé de près ou de loin à la concrétisation de la nouvelle réception du CSR. Le coût de ces travaux a été répercuté sur le montant annuel du logo de l'ARASMAC.

2.2 Informatique

Il est à noter la réalisation de notre propre site Internet (www.asrasmac.ch) durant cette année. En effet, nous avons bénéficié auparavant de quelques pages au sein du site de la Commune de Morges, et il devenait nécessaire pour nous, de pouvoir

reprendre en main la gestion et la création de notre espace ARASMAC. Ce site a été mis en ligne à fin décembre.

2.3 Archives

L'année 2014 nous a permis, au bénéfice des échéances légales de conservation des documents (10 ans), de procéder à une élimination importante. Comme chaque année, ce travail est effectué par l'engagement d'étudiants.

2.4 Réception - téléphones

Les réceptionnistes effectuent un travail d'information et de tri important ; en effet, plus de 38,30 % des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du tableau suivant que la réception a enregistré 9'276 visites (contre 9'244 en 2013) et 14'838 appels téléphoniques (contre 18'746 en 2013).

STATISTIQUES RECEPTION ANNEE 2014 CSR MORGES-AUBONNE-COSSONAY

CSR		Demandes transmises à :												
		résolu à la réception	renvoi à un autre moment	RAD	AS	Direction & RH	AAS	AJEMA AFJ	Cossonay	Autres services ville Morges	Services collaborateurs SAF / ProSen / CARITAS	Services consultants CSP/ USE / CROIX-ROUGE		
Visites	M	2'805	58	236	1'284	86	124	32	2	14	75	35	4'751	Total visites
	AM	2'698	34	531	1'048	43	84	32	1	4	15	35	4'525	9'276
Téls	M	2'213	1'697	258	2'263	276	240	138	25	46	258	17	7'431	Total téls
	AM	1'525	434	3'066	1'834	169	166	60	11	14	110	18	7'407	14'838
Totaux		9'241	2'223	4'091	6'429	574	614	262	39	78	458	105	24'114	

Non répondu	matin	727	total non répondus 1009
	après-midi	282	

3. Les secteurs



3.1 Le Revenu d'Insertion (RI)

En ce qui concerne le Centre social régional, les collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié tout au long de l'année de diverses formations, offertes notamment par le Service de Prévoyance et d'aide Sociales (SPAS) du Canton. Celles-ci assurent un renforcement, une actualisation des connaissances et aident les professionnels à effectuer au mieux les tâches qui leur sont confiées.

Les deux secteurs ont ainsi pu bénéficier d'une formation de plusieurs jours dans le domaine des assurances sociales.

Les responsables administratives de dossiers ont également pu continuer à se sensibiliser à la conduite des entretiens avec les bénéficiaires du RI et les assistants sociaux ont suivi d'autres formations continues.

Dans le cadre du RI, des procédures internes ont été élaborées afin de mettre en œuvre plusieurs nouvelles directives cantonales en la matière, dans le but d'harmoniser les pratiques des deux secteurs et les rôles de chacun.

L'année 2014 a permis aux RAD et aux AS de bénéficier d'un espace de travail agrandi. En effet, suite au déménagement des agences d'assurances sociales de Morges et Morges-Région à l'avenue de Lonay, le secteur RI du CSR a pu reprendre les bureaux devenus disponibles à la rue Couvaloup 10 à Morges. Cela a permis une nouvelle répartition des locaux entre les deux équipes.

01) Le secteur administratif

Les RAD, qui étaient auparavant plusieurs personnes par bureau, ont vu leurs conditions de travail s'améliorer en n'étant plus que deux collaboratrices à partager le même espace. Entre les téléphones qui sonnent régulièrement, les échanges nécessaires avec les AS et le besoin de se concentrer sur les dossiers complexes, ce changement a été le bienvenu.

L'augmentation des espaces de travail a permis aux RAD de pouvoir réunir dans leurs bureaux tous les dossiers des bénéficiaires RI. Un(e) collaborateur(trice) dont le taux d'activité est de 100 % gère un portefeuille de 70 dossiers (à fin décembre 2014). Ceci est un pas supplémentaire dans la répartition des rôles entre les AS et les RAD. Ce changement a amené un gain de temps et une organisation optimale dans le traitement quotidien des situations, les RAD étant les garantes de la conformité des dossiers. En effet, ce sont elles qui sont en charge de réunir tous les documents liés au traitement des dossiers RI et des paiements mensuels des prestations.

Des bureaux d'entretiens ont pu être également créés afin que les RAD puissent recevoir les bénéficiaires RI, notamment lors des entretiens d'ouverture des dossiers.

Le fait que les AS viennent régulièrement chercher et consulter des documents dans le bureau de leurs collègues RAD, favorise les échanges et la collaboration nécessaires entre les deux secteurs RI. Ceux-ci travaillent en effet de manière complémentaire et, pour cela, se concertent tout au long du suivi de la prise en charge sociale et financière des bénéficiaires.

En ce qui concerne les mutations du personnel durant l'année, nous enregistrons 2 départs, 1 engagement en contrat à durée indéterminée (CDI) et 5 en contrat à durée déterminée (CDD).

02) Le secteur social

Les AS étant amenés à avoir des entretiens réguliers dans leur bureau avec les usagers bénéficiant d'un appui social, ces professionnels ont également profité d'une augmentation des locaux disponibles et n'ont ainsi, pour la plupart, plus besoin de partager leur espace de travail. La confidentialité est en effet indispensable pour traiter des questions de subsidiarité et appuyer les bénéficiaires dans les démarches à entreprendre pour faire évoluer leur situation et retrouver leur autonomie. Un(e) collaborateur(trice) dont le taux d'activité est de 100 % gère un portefeuille de 76 dossiers (à fin décembre 2014). Les questions traitées avec les AS recouvrent en effet tous les domaines liés à leur réinsertion socio-professionnelle (situation financière, logement, santé, famille, lien social, emploi, etc.).

Pour ce qui est des ressources humaines, il est à noter d'une part que le stagiaire de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) a terminé comme prévu sa formation pratique en janvier, et une nouvelle stagiaire a débuté la sienne le 25 août (pour la terminer en janvier 2015). D'autre part, l'enquêtrice travaillant déjà pour notre CSR mais précédemment engagée par celui de Nyon a été transférée à Morges au 1er mai 2014.

Concernant les mutations du personnel durant l'année, nous enregistrons 4 départs, 1 congé non payé (CNP) et 5 engagements.

03) Bénéficiaires RI

Pour la première fois nous constatons une baisse absolue du nombre de dossiers traités durant l'année

REVENU D'INSERTION - 2014 -

Année	Aide Sociale Vaudoise (ASV)	Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)	Dossiers Non-Financiers	Total	% par rapport à l'année précédente (réf = 2001)
2001	431	162	210	833	Année de référence
2002	471	175	226	872	4.68%
2003	467	214	241	922	5.73%
2004	531	251	191	973	5.53%
2005	538	384	184	1'106	13.66%
	Revenu d'insertion (RI)				
2006	907		160	1'067	-3.52%
2007	950		150	1'100	3.09%
2008	957		160	1'117	1,55 %
2009	1000		145	1'145	2,50%
2010	1045		--	1'045	4.50%
2011	1221		--	1'221	16.84%
2012	1522		--	1'522	24.65%
2013	1560		--	1'560	2.50%
2014	1535		--	1535 *	-1.60%

* L'écart du nombre de dossiers traités par rapport au relevé du nombre de dossiers par commune peut s'expliquer par le fait des déménagements des bénéficiaires en cours d'année.

Le Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay a traité en moyenne 833 dossiers en 2014 (moyenne mensuelle des dossiers payés) contre 861 en 2013.

Si en 2013 l'augmentation du nombre de dossiers traités était faible (+11 dossiers par rapport à 2012 alors que la population augmentait dans une plus grande proportion) en 2014 c'est une baisse de 28 dossiers qui est à constater.

Comme chaque année, ce chiffre ne représente pas le travail effectué dans le cadre de la permanence du service social qui, au niveau de ce premier contact avec le CSR, consiste en un travail d'évaluation sociale, de conseil et d'orientation, qui ne fait pas partie des statistiques des dossiers actifs.

Voir le nombre de dossiers payés, par commune, d'après le tableau ci-dessous :

Nombre de dossiers payés, par commune

CSR Morges Aubonne-Cossonay

Nb dossiers payés	2011	2012	2013	2014	en %
Aclens	8	8	7	8	0.49%
Allaman	8	10	8	11	0.67%
Apples	11	20	16	13	0.79%
Aubonne	39	41	52	62	3.76%
Ballens	8	18	7	5	0.30%
Berolle	4	5	4	5	0.30%
Bière	60	48	53	59	3.58%
Bougy-Villars	7	8	2	3	0.18%
Bremblens	1	4	2	8	0.49%
Buchillon	3	7	3	1	0.06%
Bussy-Chardonney	3	2	1	1	0.06%
Chavannes-le-Veyron	1	1	0	1	0.06%
Chevilly	3	2	3	2	0.12%
Chigny	3	6	7	4	0.24%
Clarmont	2	2	1	0	0.00%
Cossonay	54	64	76	92	5.59%
Cottens	3	4	3	1	0.06%
Cuarnens	1	0	3	3	0.18%
Denens	7	8	11	16	0.97%
Denges	36	40	36	36	2.19%
Dizy	2	3	2	3	0.18%
Echandens	29	31	29	33	2.00%
Echichens	13	18	21	20	1.21%
Eclépens	18	18	20	20	1.21%
Etoy	29	33	34	39	2.37%
Féchy	1	2	4	4	0.24%
Ferreyres	4	5	4	1	0.06%

.../...

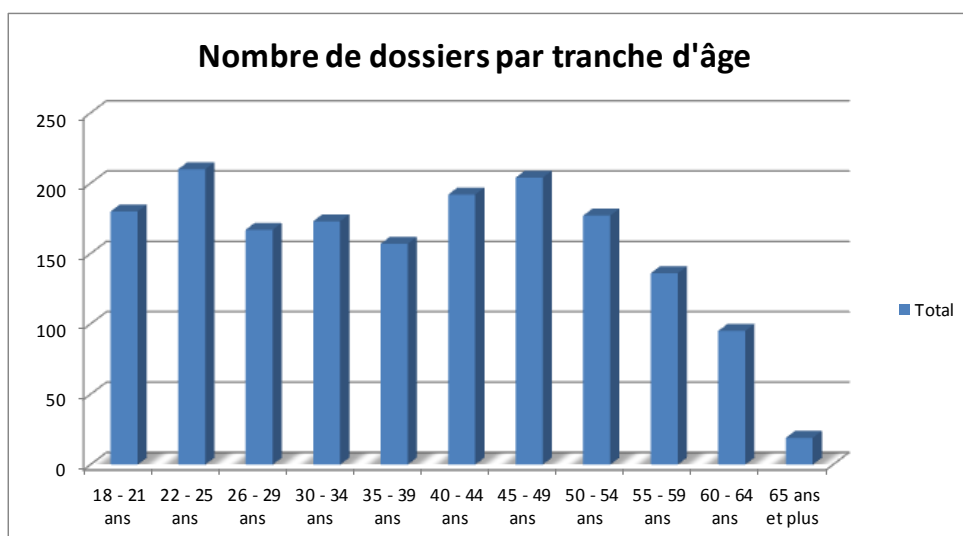
Nb dossiers payés	2011	2012	2013	2014	en %
Gimel	16	26	31	41	2.49%
Gollion	3	3	10	11	0.67%
Grancy	2	4	5	1	0.06%
La Chaux	0	1	1	3	0.18%
L'Isle	13	16	20	18	1.09%
Lavigny	10	14	13	15	0.91%
Lonay	22	21	29	32	1.94%
Lully (VD)	6	6	5	6	0.36%
Lussy-sur-Morges		0	1	3	0.18%
Mauraz	0	0	0	0	0.00%
Moiry	2	4	3	3	0.18%
Mollens (VD)	10	10	11	8	0.49%
Mont-la-Ville	4	5	4	6	0.36%
Montherod	5	8	13	13	0.79%
Montricher	14	15	12	15	0.91%
Morges	471	522	541	547	33.21%
Orny	8	8	4	3	0.18%
Pampigny	9	14	13	16	0.97%
Pompaples	21	22	23	30	1.82%
Préverenges	87	97	112	119	7.23%
Reverolle	3	4	4	1	0.06%
Romanel-sur-Morges	2	4	6	5	0.30%
La Sarraz	56	75	64	74	4.49%
Saubraz	1	3	3	3	0.18%
Senarclens	0	0	1	1	0.06%
Sévery	5	7	10	8	0.49%
St-Livres	15	16	19	16	0.97%
St-Oyens	1	4	6	5	0.30%
St-Prex	86	100	104	103	6.25%
Tolochenaz	42	41	55	64	3.89%
Vaux-sur-Morges		2	3	1	0.06%
Villars-sous-Yens	2	3	5	5	0.30%
Vufflens-le-Château	2	2	3	1	0.06%
Vullierens	2	3	3	3	0.18%
Yens	12	12	16	16	0.97%
DISTRICT DE MORGES	1290	1480	1562	1647	100.00%

Le tableau ci-dessous présente les tranches d'âge des bénéficiaires.

Nombre de dossiers, par tranche d'âge

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

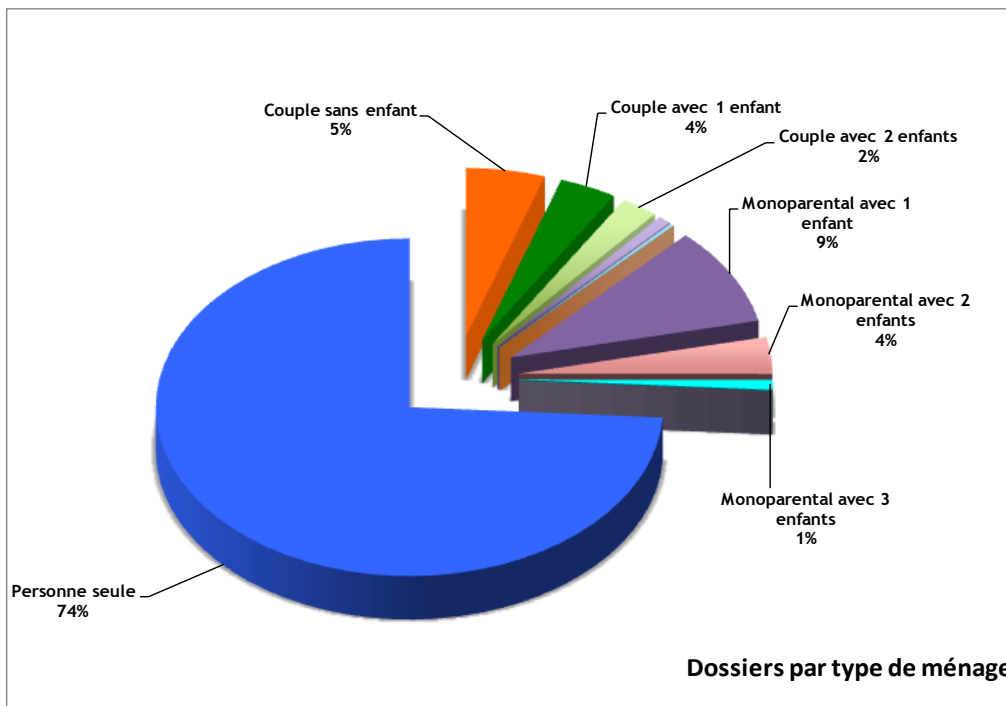
Tranche d'âge	Total	en %
18 - 21 ans	180	11.73%
22 - 25 ans	210	13.68%
26 - 29 ans	167	10.88%
30 - 34 ans	173	11.27%
35 - 39 ans	157	10.23%
40 - 44 ans	192	12.51%
45 - 49 ans	204	13.29%
50 - 54 ans	177	11.53%
55 - 59 ans	136	8.86%
60 - 64 ans	95	6.19%
65 ans et plus	19	1.24%
Total	1535	100.00%



Le tableau relatif aux types de ménage aidés démontre, comme chaque année, que la catégorie surreprésentée est celle des personnes seules. En 2013 cette proportion s'élevait à un peu plus de deux tiers des dossiers RI. En 2014, cette catégorie augmente en raison d'une diminution des ménages avec enfants, ceux-ci pouvant bénéficier des PC Familles si ils remplissent les conditions (être domicilié dans le canton depuis au moins 3 ans, avoir un ou des enfants et un revenu). Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants constituent également un type de ménage fortement représenté (13.87 % en 2014, contre 15,83 % en 2013).

Nombre de dossiers payés, par type de ménage

Nombre dossiers payés	Type de ménage			Comparaison	
		2014	en %	2013	en %
	Couple sans enfant	43	5.05%	57	6.49%
	Couple avec 1 enfant	31	3.64%	31	3.53%
	Couple avec 2 enfants	20	2.35%	31	3.53%
	Couple avec 3 enfants	7	0.82%	9	1.03%
	Couple avec 4 enfants	2	0.24%	1	0.11%
	Couple avec 5 enfants	0	0.00%	1	0.11%
	Monoparental avec 1 enfant	80	9.40%	90	10.25%
	Monoparental avec 2 enfants	30	3.53%	36	4.10%
	Monoparental avec 3 enfants	8	0.94%	12	1.37%
	Monoparental avec 4 enfants	0	0.00%	1	0.11%
	Personne seule	630	74.03%	609	69.36%
	Total	851	100.00%	878	100.00%



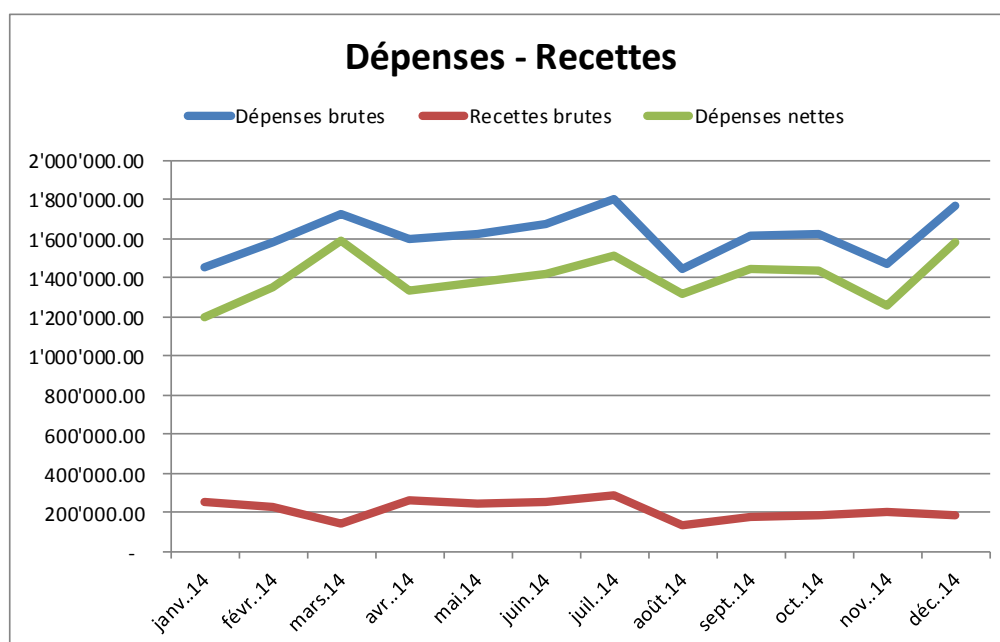
A la lecture du tableau ci-dessous, nous constatons que les recettes ont fortement augmenté de CHF 548'373.50. Sur la même période, les aides allouées ont diminué de CHF 543'268.22. Ainsi en 2014, nous observons une baisse nette de CHF 1'091'641.72 des aides allouées.

Cette baisse nette est expliquée par l'augmentation des recettes et la diminution des aides sociales versées, essentiellement en raison de la baisse du nombre de dossiers. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce ralentissement au niveau cantonal :

- La bonne conjoncture économique du Canton.
- la montée en puissance des PC Familles - Rentes pont.
- Les mesures d'insertion spéciales et professionnelles, particulièrement pour les jeunes adultes (JAD).

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

Mois	Dépenses brutes	Recettes brutes	Dépenses nettes	Comparaison	
				Dépenses nettes 2013	
janv.14	1'453'318.50	255'746.75	1'197'571.75	1'380'684.52	
févr.14	1'580'486.35	228'892.75	1'351'593.60	1'474'710.45	
mars.14	1'727'826.20	141'283.00	1'586'543.20	1'677'505.55	
avr.14	1'601'916.70	266'067.80	1'335'848.90	1'325'145.40	
mai.14	1'619'644.95	242'119.65	1'377'525.30	1'698'590.65	
juin.14	1'677'364.65	254'537.25	1'422'827.40	1'480'895.85	
juil.14	1'804'062.55	291'017.10	1'513'045.45	1'571'011.90	
août.14	1'447'693.40	131'351.30	1'316'342.10	1'478'463.70	
sept.14	1'616'449.40	174'806.25	1'441'643.15	1'300'010.25	
oct.14	1'624'125.15	188'316.50	1'435'808.65	1'554'103.30	
nov.14	1'468'037.80	206'657.70	1'261'380.10	1'399'463.60	
déc.14	1'765'006.60	185'695.70	1'579'310.90	1'571'317.05	
	19'385'932.25	2'566'491.75	16'819'440.50	17'911'902.22	



04) Les enquêtes

Depuis le 1er mai 2014, le CSR de Morges a son propre poste d'enquêtrice à 80 %. Celle-ci remplit un rôle important lorsqu'il s'agit d'apporter des éléments de preuves à charge ou à décharge de bénéficiaires pour lesquels une suspicion d'abus existe.

En 2014, 18 enquêtes et rapports ont été effectués au sein du CSR de Morges, dont une enquête préalable (lors de réouverture si indu).

Parmi ces 18 enquêtes : 10 confirment des soupçons de fraude, dont 5 cumulent deux fraudes. Trois enquêtes se sont avérées sans fraude.

Les fraudes découvertes sont :

- 1 faux dans les documents
- 1 faux dans les documents et dissimulation de ressources
- 7 dissimulations de ressources
- 1 dissimulation d'élément de fortune et dissimulation de ressources
- 1 dissimulation d'élément de fortune
- 1 dissimulation de la domiciliation et dissimulation de ressources
- 1 dissimulation de la composition du ménage
- 1 violation de l'obligation de renseigner et dissimulations de ressources
- 1 dissimulation de la composition du ménage et dissimulation de ressources

05) Insertion

Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD)

Au total, 22 nouvelles intégrations FORJAD ont eu lieu cette année.

Mesures d'insertion sociale (MIS)

Le nombre de personnes concernées par l'octroi d'une mesure d'insertion sociale ou socio-professionnelle est légèrement inférieur en 2014 par rapport à celui de 2013. Il en est de même pour la proportion des mesures individualisées qui a légèrement baissé.

En ce qui concerne les mesures conventionnées, près de 40 % de leurs bénéficiaires ont commencé une mesure socio-professionnelle dans le cadre du projet Suivi socio-professionnel (SSP) dans la continuation du projet pilote entamé en mai 2013.

Suivi socio-professionnel (SSP)

En 2014, 90 situations ont été suivies dans le cadre de ce projet.

La catégorie la plus représentée est celle correspondant au critère « sans formation et souhaitant se former ». En effet, les personnes correspondant à ce critère ont représenté 60 % du total de ces suivis, catégorie elle-même constituée par plus de 65 % de Jeunes adultes en difficulté (JAD).

40 % des situations correspondaient au critère « sans activité professionnelle depuis plus de 4 ans ».

Le troisième critère « famille monoparentales sans solution de garde » a constitué lui une proportion moindre mais pas négligeable de 10 % des suivis.

Enfin une proportion très faible (moins de 4 %) correspondait au critère d'inaptitude au placement.

A relever encore que les deux premiers critères étaient cumulés dans presque 10 % des situations.

Une cinquantaine d'interruptions de suivi ont été enregistrées durant cette année. Une fois sur quatre, il s'agit d'un défaut de collaboration et cela concerne en majorité des JAD :

- 8 interruptions ont été à relever pour des raisons de santé
- 8 en raison d'une entrée en formation
- 4 personnes ont trouvé un contrat de travail de durée indéterminée et 5 de durée déterminée

Enfin, quelques suivis ont pu être prolongés car ils étaient sur le point d'aboutir à une solution.

REinsertion Vie Active (REVIAC)

Ce projet pilote comporte 2 axes :

- Axe 1 : consultation (volontaire) avec un médecin de référence à la PMU.
- Axe 2 : information et formation des médecins et des assistants sociaux.

Initié début 2013 dans les régions pilotes des CSR de Prilly et Pully, les objectifs principaux de ce projet pilote sont les suivants :

1. Encourager l'élaboration de projets favorisant l'autonomie des bénéficiaires.
2. Apporter un soutien médical aux bénéficiaires entrant dans une démarche d'insertion ou en cours d'insertion, en collaboration avec leurs médecins traitants.
3. Fournir aux AS les informations nécessaires leur permettant d'initier, au besoin, une collaboration avec l'AI dans le cadre de mesures de prévention et d'insertion.
4. Permettre aux AS de diriger et accompagner les bénéficiaires dont l'état de santé est incompatible avec une démarche d'insertion vers d'autres types de mesures ou d'autres prises en charge plus adéquates (rentes AI, etc.).
5. Améliorer la collaboration entre les médecins traitants des bénéficiaires et les assistants sociaux.
6. Proposer, à terme, le développement de nouvelles mesures adaptées aux problématiques de santé des bénéficiaires.

Au vu des premiers constats faits en termes de santé dès les premiers mois de mise en œuvre du projet SSP, le projet REVIAC a été étendu en début d'année 2014 aux CSR pilotes engagés dans le projet SSP, soit les CSR de la région du Jura Nord Vaudois (JUNOVA) et le CSR de Morges-Aubonne-Cossonay.

Ce sont tout d'abord les personnes qui n'ont pas pu entrer dans le projet SSP ou alors qui ont dû quitter le projet SSP en raison de leurs problèmes de santé qui ont été concernées en priorité, ainsi que les JAD pour lesquels une problématique de santé avait été identifiée lors de la recherche JAD effectuée directement par le SPAS fin 2013. Plus généralement, ce sont les personnes qui ont des certificats médicaux d'incapacité de travail récurrents et/ou de longue durée, ou alors dont la situation médicale n'est pas claire pour l'AS chargé du dossier, les données médicales en sa possession ne lui permettant pas de se déterminer sur les actions envisageables ou encore en l'absence de suivi médical alors qu'une problématique de santé existe.

Les objectifs de la consultation de référence sont de

1. Préciser l'état de santé des patients concernés
2. Estimer la capacité des patients à entrer dans un projet d'insertion
3. Permettre aux assistants sociaux de diriger les patients vers le projet d'insertion ou la prise en charge adaptée
4. Créer des connaissances épidémiologiques

29 personnes ont été annoncées durant l'année 2014 par notre CSR. 7 sont encore en attente de la consultation avec la Doctoresse de référence. 11 consultations ont pu avoir lieu et 11 personnes n'étaient pas présentes lors du premier rendez-vous fixé. Le plus souvent, c'est en raison d'un besoin de clarification de la capacité de travail et de certificats médicaux récurrents que la demande de consultation a été faite.

Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle (ORIF)

Dès le mois de septembre, nous avons été invités à tester, dans le cadre du projet pilote « suivi socioprofessionnel » ce nouveau dispositif d'évaluation à l'intention des bénéficiaires du revenu d'insertion.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- évaluer les compétences professionnelles et transversales des participants,
- établir un bilan d'évaluation sur les capacités cognitives, les compétences professionnelles et transversales ainsi que sur les obstacles détectés,
- émettre des recommandations sur les projets professionnels envisageables.

Cette évaluation d'une durée d'un mois remplace le premier mois d'évaluation prévu dans la procédure SSP et effectué jusque-là directement au sein des organismes prestataires. Cette nouvelle collaboration va s'intensifier car, dès fin 2014, tous les bénéficiaires entrant dans SSP sont orientés vers ce dispositif.

3.2 Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)



Petit rappel de notre mission

L'activité principale d'une agence d'assurances sociales consiste à accueillir, aider, renseigner et orienter la population de notre région en matière d'assurances sociales. Notre rôle est aussi d'informer les citoyens sur les droits et obligations des assurances sociales et de faciliter l'accès aux diverses prestations auxquelles ils pourraient avoir droit.

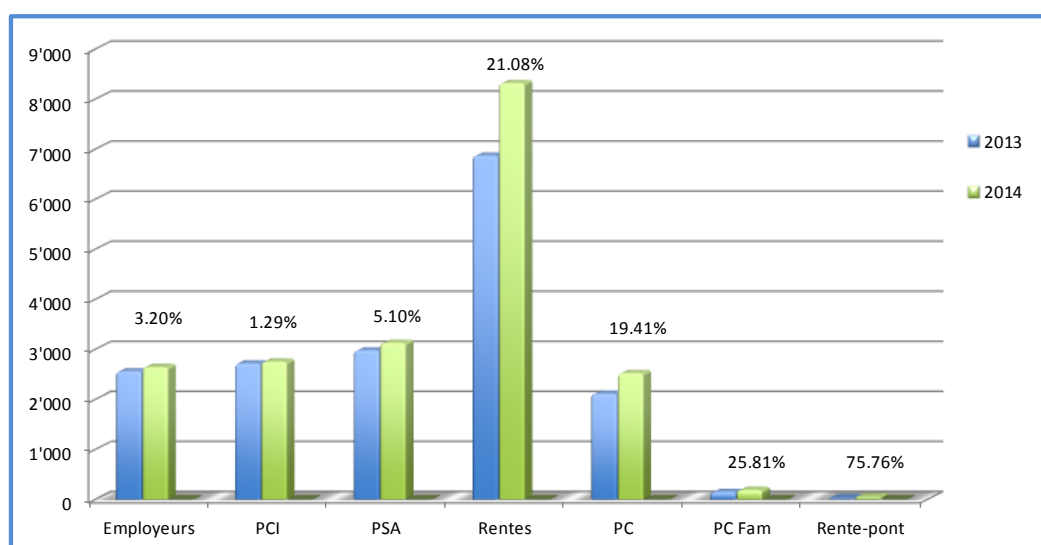
Les collaborateurs des agences sont des généralistes qualifiés à disposition de la population des communes de la région. Ils sont en mesure non seulement d'informer mais aussi d'enregistrer les demandes des citoyens pour l'ensemble des prestations fédérales et cantonales. La prise en charge est globale et adaptée à chaque situation avec un accueil et un service personnalisé.

Volume de travail

Si nous comparons les statistiques communiquées par nos partenaires, nous constatons une augmentation du volume de travail année après année. Le tableau ci-dessous indique les dossiers ouverts à la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) au 31 décembre 2013 et 2014 par type de dossier.

Comptage des dossiers à la Caisse cantonale vaudoise de compensation ouverts au 31.12.2014

	2013	2014	Var. %
Employeurs	2'565	2'647	3.20%
Personnes de condition indépendante (PCI)	2'722	2'757	1.29%
Personnes sans activité lucrative (PSA)	2'983	3'135	5.10%
Rentes	6'874	8'323	21.08%
Prestations complémentaires (PC)	2'117	2'528	19.41%
Prestations complémentaires familles (PC Fam)	155	195	25.81%
Rente-pont	33	58	75.76%
TOTAL	17'449	19'643	12.57%



Toutefois, les statistiques ne reflètent pas nécessairement le travail effectué en agence car un certain nombre de dossiers étaient déjà existants l'année précédente. Pour illustrer le travail effectué dans nos agences, l'aperçu ci-dessous fait état du nombre de demandes déposées auprès de chaque agence en 2014 pour trois types de dossiers.

Agences	PC	PC Familles	Rente-Pont
Aubonne	32	39	4
Cossonay	58	45	10
Morges	155	78	12
Préverenges	29	16	8
St-Prex	29	34	1
Total	303	212	35

Concrètement, le collaborateur d'agence complète la demande avec le requérant et l'aide à réunir les justificatifs nécessaires puis transmet le dossier complet à la Caisse cantonale vaudoise de compensation pour décision. Une fois la décision rendue, notre personnel reste à disposition pour donner toutes les explications utiles pour l'obtention des prestations liées au dossier.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu pour les trois dernières années de l'augmentation constante des bénéficiaires de subsides pour le paiement de l'assurance-maladie de base (LAMal).

Progression des bénéficiaires de subsides sur trois ans			
	2014	2013	2012
Aubonne	2'152	1'995	1'814
Cossonay	3'077	2'800	2'621
Morges	5'792	5'468	5'204
Préverenges	1'762	1'631	1'506
St-Prex	1'583	1'487	1'362
Total	14'366	13'381	12'507

Projet cantonal dit « Optimisation »

Le projet cantonal visant à l'harmonisation des pratiques dans les Agences d'assurances sociales de tout le canton débuté en 2013 a continué tout au long de l'année 2014. Les six groupes de travail nommés à l'automne 2013 ont continué leur travail et ont soumis en juin pour chacune des prestations définies un processus de travail, un aide-mémoire et des courriers types.

Par la suite, les divers partenaires et autorités cantonales ont statué sur le travail rendu par les groupes de travail avant transmission au Comité de pilotage (COFIL) pour validation et mise en œuvre.

Au début de l'automne, le personnel des agences à travers le canton a suivi une formation générale et centralisée donnant un aperçu global du projet. Une seconde étape plus complète a été laissée à l'évaluation des régions. Pour ce qui concerne l'ARASMAC, l'agente régionale a donné une formation plus détaillée et précise aux collaborateurs du secteur passant en revue l'entier de la documentation liée au projet « Optimisation ».

La mise en œuvre du projet dans notre région a eu lieu par étape. Nous avons introduit les processus « Optimisation » une prestation après l'autre, laissant le temps à chaque collaborateur d'assimiler les nouveautés avant d'introduire le processus suivant. Notre objectif était d'être pleinement opérationnels le 1er janvier 2015, objectif atteint par toutes les agences.

Le projet a été bien accueilli par nos collaborateurs et le résultat est très satisfaisant autant pour ce qui concerne le projet lui-même que pour la manière dont il a été introduit. Le projet « Optimisation » donne ainsi un cadre, des règles claires, des délais strictes permettant un travail uniforme et structuré. Il a été facilement adapté à notre vision du travail d'agence qui est une prise en charge globale de l'utilisateur afin de répondre à l'ensemble de ses besoins. Le projet « Optimisation » va entrer prochainement dans sa deuxième phase qui est liée aux objectifs cantonaux et fédéraux à l'horizon 2020.

Des nouvelles des agences

Fusion des agences de Morges-Ville et Morges-Région :

En décembre 2013, les deux agences situées dans le CSR ont déménagé dans de nouveaux locaux à l'avenue de Lonay. Très rapidement il s'est avéré que la configuration des locaux tout en longueur se prêtait favorablement à une fusion de l'activité des deux agences. La décision a donc été prise à fin août d'unir les deux agences, et au 1er novembre il n'existait plus qu'une seule agence sous le nom d'Agence d'assurances sociales de Morges.

Pour les usagers, il n'y a absolument aucune différence, si ce n'est une meilleure accessibilité pour eux. En effet, toutes les collaboratrices sont à même de répondre à toute personne, qu'elle soit domiciliée en ville de Morges ou dans une commune avoisinante.

Mouvements de personnel à Cossonay :

En fin d'année, l'agence de Cossonay a subi quelques changements au sein de son personnel avec le départ en retraite anticipée de deux de ses quatre membres. Une nouvelle équipe remodelée va démarrer au 1er janvier 2015 avec pour défi de se mettre au courant des dossiers tout en maintenant le niveau de service pendant cette période d'adaptation.

Aubonne, Préverenges et Saint-Prex :

Ces trois agences n'ont vu aucun mouvement de personnel depuis la régionalisation de 2005, si ce n'est une adaptation des taux d'activité avec la croissance de la population et de l'activité de chaque région.

L'agence de Préverenges étant privée de sa préposée durant un arrêt de travail de trois mois, des collaboratrices de cette agence et d'autres agences ont temporairement augmenté leur taux d'activité afin de pallier à cette absence.

Ressources humaines : Secteur des Agences d'Assurances Sociales :

L'adjoint de direction a pris sa retraite anticipée au 31 mars 2014, son remplacement ayant déjà été anticipé en 2013. Deux collaboratrices de l'agence de Cossonay ont également fait valoir leur droit à une retraite anticipée au 31 décembre 2014. Un collaborateur de l'agence de Morges nous a quittés à fin juillet.

Trois collaboratrices ont été engagées et différentes variations de taux ont eu lieu dans le courant de l'année afin de combler ces départs et également faire face à un congé maternité et à des besoins de renforts ponctuels.

Le poste d'employée administrative itinérante a été supprimé et sa valeur (0.6 EPT) sera intégrée dès 2015 dans les trois agences concernées (Cossonay, Morges et Préverenges).

3.3 L'accueil de l'enfance



L'année 2014 a été marquée par la consolidation de la nouvelle organisation du secteur Enfance de l'ARASMAC avec le regroupement des services de l'Accueil familial et celui du réseau regroupés pour former le Secteur Enfance de l'ARASMAC.

Concernant les mutations du personnel en 2014, le départ de 2 coordinatrices et l'arrivée de 2 nouvelles collaboratrices ont été enregistrés.

01) L'Accueil Familial de Jour (AFJ)

Les coordinatrices de l'Accueil familial ont pour missions :

- L'autorisation et agrément de nouvelles Accueillantes
- La surveillance et le suivi des accueils au domicile de l'Accueillante
- La médiation entre les parents placeurs et les Accueillantes en cas de difficultés.

Les coordinatrices sont au nombre de 3 pour un équivalent de 1,8 EPT.

Elles doivent donc assumer à la fois un travail administratif par la tenue et la mise à jour des dossiers des Accueillantes et une fonction d'éducatrice par l'évaluation des qualités d'accueil.

Avant d'accorder une autorisation provisoire d'accueil, une enquête est réalisée auprès des candidates afin d'évaluer à la fois le lieu d'accueil mais également leurs qualités professionnelles. En 2014, 11 nouvelles personnes ont reçu une autorisation provisoire pour exercer l'activité d'Accueillante en Milieu Familial. Elles vont suivre le cours de formation de 3 x 8 heures pour obtenir une autorisation définitive d'accueil valable 5 ans.

C'est au cours des visites de soutien et de suivi des placements au domicile des accueillantes que la qualité et les bonnes conditions d'accueil sont contrôlées.

La médiation et les contacts avec les parents placeurs permettent d'éviter au mieux les situations conflictuelles ou les différents possibles entre les parties.

Les coordinatrices doivent donc faire preuve de résistance au stress, de pragmatisme mais aussi d'entregent et de diplomatie pour garantir l'équité envers tous les partenaires.

Depuis septembre 2012, elles sont déchargées du placement des enfants. Une secrétaire est en effet chargée de coordonner spécifiquement l'offre et la demande des enfants inscrits en liste d'attente.

Le nombre d'Accueillantes a évolué de la manière suivante au cours des 3 dernières années (situation au 31 décembre).

	2012	2013	2014
Nombre d'Accueillantes	129	127	131
Nombre de démissions	25	18	7
Nombre d'agréments	19	16	11

On peut également relever que depuis la mise en place du Réseau AJEMA en 2009, 60 Accueillantes exercent toujours leur activité au sein de l'Accueil familial.

Les secrétaires administratives assurent un appui logistique prépondérant pour le bon fonctionnement du service. 2,6 EPT pour 4 collaboratrices.

Leurs tâches sont multiples : accueil des parents et des accueillantes, suivi administratif des dossiers, préparation des contrats d'accueil, y compris les revenus des parents, préparation de la facturation mensuelle automatisée et des éléments particuliers nécessaires pour la rémunération des Accueillantes.

En décembre 2014, 680 contrats d'accueil étaient actifs dont :

- 304 pour l'accueil préscolaire
- 376 pour l'accueil parascolaire

Au cours de l'année, plusieurs contrats peuvent être édités pour un même enfant, en raison d'une modification de la fréquentation, du revenu du ménage, de la composition familiale ou du type d'accueil (de préscolaire à parascolaire).

Commune	Situation au 31.12.2013			Situation au 31.12.2014		
	AMF	Enfants placés chez AMF	Enfants de la commune placés en AFJ	AMF	Enfants placés chez AMF	Enfants de la commune placés en AFJ
Aclens	-	-	3	-	-	3
Allaman	-	-	1	-	-	-
Apples	5	43	41	5	38	32
Aubonne	6	41	45	7	34	32
Ballens	-	-	5	-	-	4
Berolle	-	-	-	-	-	1
Bière	4	20	18	4	18	20
Bougy-Villars	-	-	-	-	-	-
Bremblens	-	-	4	-	-	3
Buchillon	-	-	-	-	-	1
Bussy-Chardonney	-	-	2	-	-	-
Chigny	-	-	3	-	-	2
Clarmont	1	8	9	1	8	9
Denges	1	4	7	1	4	7
Echandens	-	-	11	1	2	11
Echichens	5	48	47	4	47	43
Etoy	9	30	24	7	32	32
Féchy	-	-	6	1	3	8
Gimel	3	14	20	3	15	25
Gollion	-	-	1	-	-	1
Lavigny	5	33	18	5	24	22
Lonay	4	17	26	4	18	19
Lully	1	1	4	1	3	3
Mollens	-	-	-	-	-	-
Montherod	3	10	10	2	10	8
Morges	39	181	164	40	205	196
Préverenges	12	65	52	13	78	67
Reverolle	-	-	3	-	-	4
Romanel / Morges	-	-	2	-	-	2
Saubraz	1	7	4	2	6	4
St-Livres	1	3	8	3	8	6
St-Oyens	-	-	1	-	-	2
St-Prex	16	76	63	15	83	57
Tolochenaz	10	38	35	10	36	35
Vaux / Morges	-	-	-	-	-	1
Vufflens-le-Château	-	-	5	-	-	5
Vullierens	1	8	5	2	8	7
Réseaux partenaires						8
Total	127	647	647	131	680	680

02) Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

Au 31 décembre 2014, le Réseau AJEMA compte 37 communes et 20 entités d'accueil collectif préscolaire et parascolaire et l'accueil familial.

Le réseau est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009. Les données indiquées ci-après concernent les 5 dernières années, soit de 2010 à 2014.

03) La liste d'attente du Réseau AJEMA

Le « succès » rencontré en 2013 par la liste d'attente centralisée du Réseau AJEMA se confirme en 2014, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau ci-dessous. Les demandes ne fléchissent pas.

	Demandes LA 2010	Demandes LA 2011	Demandes LA 2012	Demandes LA 2013	Demandes LA 2014
Accueil préscolaire	621	712	608	682	642
Accueil parascolaire	349	420	398	510	542
Total	970	1'132	1'006	1'192	1184

Il faut également noter que pour les enfants qui sont déjà accueillis dans une structure du réseau qui pratique à la fois l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire, le passage se fait de manière interne à la structure et la demande ne figure pas dans la liste d'attente centralisée, exception faite pour le Centre de vie enfantine (CVE) de Morges. Les structures concernées sont les suivantes : L'Arche de Noé à Echichens (Colombier), le Cerf-Volant à St-Prex, Pomme-Cannelle à Lavigny.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.ajema.ch/formulaires. Les parents ont la possibilité de s'inscrire simultanément pour un accueil collectif et/ou un accueil familial. La date d'entrée souhaitée est évidemment très variable, allant de tout de suite à une année (pour un bébé à naître) voire deux ans (pour un accueil parascolaire).

La liste d'attente centralisée nécessite une mise à jour constante : les parents doivent confirmer leur demande tous les trois mois (par téléphone ou par courriel). Si les parents oublient de le faire, et avant de supprimer une demande, ils sont contactés par courrier postal pour leur rappeler qu'il est nécessaire de renouveler leur demande.

La réponse aux besoins de placement

Pour l'ensemble du réseau, l'évolution des heures d'accueil de 2010 à 2014 est indiqué dans le tableau ci-dessous. Par rapport à 2013, l'augmentation du nombre total d'heures d'accueil est de **8.0 %**.

		Nombre heures d'accueil 2010	Nombre heures d'accueil 2011	Nombre heures d'accueil 2012	Nombre heures d'accueil 2013	Nombre heures d'accueil 2014
Collectif	préscolaire	419'030	479'222	598'974	673'916	737'057
	parascolaire	346'596	463'128	567'753	648'288	712'003
Accueil Familial	Préscolaire	223'914	270'198	317'530	316'529	323'789
	Parascolaire	127'070	141'973	129'002	164'675	174'849
Total		1'116'610	1'354'521	1'613'259	1'803'408	1'947'698

Au 31 décembre 2014, 2'344 contrats d'accueil étaient actifs et répartis de la manière suivante selon le type d'accueil :

		Contrats 2010	Contrats 2011	Contrats 2012	Contrats 2013	Contrats 2014
Collectif	préscolaire	362	423	508	533	583
	parascolaire	618	746	841	993	1081
Accueil Familial	préscolaire	235	281	276	304	304
	parascolaire	310	340	371	351	376
Total		1'525	1'790	1'996	2'181	2'344

Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et Accueil Familial) et donc de plusieurs contrats.

Poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement, de nouvelles places d'accueil collectif ont été créées en 2014 :

- 15 places en préscolaire chez Cupidon à Montherod.
- 26 places en préscolaire à L'Arche de Noé à Colombier/Echichens.
- 12 places en parascolaire à midi aux P'tits Bouchons à Féchy.

L'augmentation des places d'accueil de 2009 à 2013 est indiquée dans le tableau ci-dessous, soit une augmentation de 435 places en accueil collectif depuis la mise en place du réseau en 2009.

		Places 2009	Places 2010	Places 2011	Places 2012	Places 2013	Places 2014
Collectif	préscolaire	158	169	218	272	276	317
	parascolaire	282	342	414	474	546	558
Total		440	511	632	710	822	875

Le nombre d'Accueillantes en Milieu Familial a évolué de la manière suivante depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'AMF au 31.12	125	135	129	127	131
Nombre de places autorisées	492	504	428	415	592
Accueil supplémentaire à midi	79	60	142	151	165

Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux avec les réseaux au nord, à l'ouest et à l'intérieur de son périmètre. Au total, ces conventions inter-réseaux concernent 130 communes (en tenant compte des fusions) et plus de 184'000 habitants.

Il s'agit des réseaux suivants :

- AJERCO (Cossonay et environs),
- AJOVAL (Orbe - La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland - Prangins et environs)

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs de faciliter la vie des parents et de permettre le placement d'un enfant hors de son réseau de domicile. En 2014, les enfants des réseaux partenaires ont consommé 28'633 heures, soit 1.5% des heures proposées par le Réseau AJEMA.

Heures consommées par les enfants des réseaux partenaires dans le Réseau AJEMA :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	31'308	2.8 %
2011	28'643	2.1 %
2012	35'933	2.2 %
2013	10'974	0.6 %
2014	28'633	1.5%

Heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les réseaux partenaires :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	28'511	2.5 %
2011	42'189	2.6 %
2012	63'620	3.5 %
2013	55'235	2.8 %

Collaboration avec les entreprises

Le Réseau AJEMA poursuit également sa collaboration avec les entreprises Credit Suisse (CS), L'Institution de Lavigny et Romande Energie qui sont membres du réseau et qui participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de ses employés.

Le nombre d'heures d'accueil facturées aux entreprises pour ces enfants est le suivant :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	10'075	0.9 %
2011	11'952	0.9 %
2012	17'146	1.1 %
2013	29'804	1.7 %
2014	37'172	1.9 %

04) Aspects financiers du Réseau AJEMA

Une nouvelle politique tarifaire, décidée par le comité de direction de l'ARASMAC, est appliquée depuis le 1^{er} août 2014. Les changements concernent les tarifs minima et maxima pour une journée d'accueil.

Ces adaptations de la politique tarifaire visent à une augmentation du taux contributif moyen des parents pour atteindre une participation parentale de 45 %.

Dès cette date, ces tarifs sont les suivants :

Type d'accueil	Tarif minimum CHF/jour	Tarif maximum CHF/jour
Collectif préscolaire	20.00	125.00
Collectif parascolaire	18.00	105.00
Accueil familial	18.00	85.00

Depuis le 1^{er} août 2011, la FAJE accorde une subvention ordinaire de 22 % de la masse salariale brute du personnel éducatif. Le salaire des stagiaires, auxiliaires éducatifs et des apprentis Assistants sociaux éducatifs (ASE) sont pris en compte pour le calcul de la subvention FAJE.

Les comptes du réseau ont évolué de la manière suivante de 2010 à 2014.

Coût	2010	2011	2012	2013	2014
Collectif préscolaire	5'018'498.39	6'016'692.78	8'151'422.56	8'378'598.51	9'661'864.87
Collectif parascolaire	4'123'469.59	5'218'086.34	6'334'3006.01	7'130'454.45	7'546'782.34
Accueil familial	3'271'100.03	3'830'089.85	4'537'412.13	4'782'693.46	4'936'412.78
Coût total	12'413'068.01	15'064'868.96	19'023'140.70	20'291'746.43	22'145'059.99
Redevances parentales	6'360'716.35	7'051'606.65	7'618'173.70	8'556'431.45	9'643'069.60
Subvention FAJE / OFAS	1'586'849.60	2'306'823.80	3'342'863.75	3'063'484.45	3'362'677.00

Les montants indiqués comprennent la part administrative de la gestion du réseau qui est répartie entre les 3 types d'accueil en fonction du nombre d'heures.

En tenant compte de la participation des entreprises ainsi que des montants dus ou perçus des réseaux signataires, la part à charge des communes a évolué de la manière suivante de 2010 à 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014
Coût total	12'413'068.01	15'064'868.96	19'023'140.70	20'291'746.43	22'145'059.99
Part à charge des communes	4'315'062.46	5'601'041.82	7'919'822.40	8'708'525.23	9'148'540.94
Contribution socle en CHF/hbt	7.761	10.014	13.798	15.055	15.507

En tenant également compte de tous les éléments financiers énumérés ci-dessus, le coût du déficit horaire facturé aux communes par type de prestation a évolué de la manière suivante de 2010 à 2014.

Type d'accueil	2010	2011	2012	2013	2014
Coll. préscolaire	3.71	4.23	4.73	4.46	4.74
Coll. parascolaire	4.23	4.03	4.23	4.42	3.77
Accueil familial	2.78	2.93	4.33	4.26	4.18

En tenant compte uniquement des charges liées au fonctionnement des structures (sans les coûts administratifs du réseau et autres) le coût horaire évolue de la manière suivante entre 2010 et 2014.

Accueil collectif préscolaire					
	2010	2011	2012	2013	2014
Charges totales	5'018'498	6'016'693	8'151'423	8'237'317	9'469'745
Heures facturées	419'030	479'222	598'974	673'916	737'057
Coût horaire	11.98	12.56	13.61	12.22	12.85
Accueil collectif parascolaire					
	2010	2011	2012	2013	2014
Charges totales	4'123'470	5'218'086	6'334'306	6'994'545	7'361'193
Heures facturées	346'597	463'128	567'753	648'288	712'003
Coût horaire	11.90	11.27	11.16	10.79	10.34
Accueil familial pré et parascolaire					
	2010	2011	2012	2013	2014
Charges totales	3'271'100	3'830'090	4'537'412	4'681'813	4'806'439
Heures facturées	350'983	412'078	446'535	481'204	498'638
Coût horaire	9.32	9.29	10.16	9.73	9.64

05) Les perspectives 2015

Dès le 1^{er} janvier 2015, l'Etablissement Hospitalier de la Côte (EHC) devient un partenaire financier du réseau.

Le développement du réseau se poursuivra en 2015 par la création de places d'accueil dans les structures collectives aussi bien préscolaires que parascolaires.

Le Conseil Intercommunal a déjà approuvé :

- L'extension du Cerf-Volant à St-Prex, 45 places, ouverture prévue en août 2015
- Le Rendez-Vous à Aubonne, extension de 24 places en parascolaire, pour août 2015
- UAPE à Gimel, création d'une structure parascolaire de 36 places pour août 2015
- CVE-Morges Beausobre, création de 44 places en accueil préscolaire pour janvier 2015

Le développement du réseau se poursuit donc de manière soutenue afin de répondre aux besoins des parents. Le mandat d'étude, confié à Mme Barbara de

Kerchove pour l'élaboration du plan de développement du réseau pour la période 2015-2019, prévoit la création de 400 à 450 places en accueil collectif préscolaire et parascolaire.

Après présentation de son dossier, la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) a renouvelé, en décembre 2014, la reconnaissance du Réseau AJEMA pour la période 2015 - 2019.

06) Conclusions

Mille et un mercis aux directrices de structures, aux coordinatrices AFJ, aux responsables de l'administration, au personnel éducatif des structures, au personnel auxiliaire, aux Accueillantes en Milieu Familial, aux membres des comités dévoués, passionnés et bien souvent bénévoles.

Tous et toutes permettent par leur engagement de chaque jour d'assurer un accueil de qualité aux enfants de la région Morges Aubonne.

Sans oublier les délégués des Municipalités qui accordent leur confiance au réseau, et qui soutiennent en particulier les projets de mise en place de nouvelles structures d'accueil ou de création de places d'accueil.



II. FINANCES

Charges et Revenus par nature
COMPTES 2014

	RI	AFJ	AAS	AJEMA	2014 TOTAUX	2013 TOTAUX
Charges						
Charges de personnel	3'927'364	4'763'380	1'786'874	401'109	10'878'727	10'233'795
Charges administration et informatique	289'973	68'830	113'161	130'446	602'410	503'705
Charges de locaux	350'272	49'214	199'383	18'429	617'298	524'523
Amortissements	37'644	-	32'709	-	70'353	34'356
Remboursement participation et/ou subventions	51'195	-	-	-	51'195	-
Attribution aux fonds et financements spéciaux	58'181	24'245	-	-	82'426	283'516
Total Charges de fonctionnement	4'714'629	4'905'669	2'132'127	549'984	12'302'410	11'579'895
Remboursement fonds tiers	20'003'793	-	-	11'996'578	32'000'371	32'434'975
TOTAL CHARGES y.c. fonds tiers	24'718'423	4'905'669	2'132'127	12'546'562	44'302'781	44'014'869
Revenus						
Indemnités et recettes diverses	111'900	97'761	64'624	23'423	297'708	138'189
Participation des parents	-	2'230'062	-	-	2'230'062	2'041'370
Participation des entreprises	-	-	-	108'039	108'039	89'722
Subventions communales	30'887	-	1'776'014	-	1'806'901	1'689'660
Autres subventions (Cantonales - Fédérales)	4'571'842	2'576'377	231'677	-	7'379'895	7'178'302
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	1'469	59'812	18'879	80'160	154'303
Total Revenus de fonctionnement	4'714'629	4'905'669	2'132'127	150'340	11'902'766	11'291'545
Subventions fonds tiers	20'003'793	-	-	12'396'222	32'400'015	32'723'325
TOTAL REVENUS y.c. fonds tiers	24'718'423	4'905'669	2'132'127	12'546'562	44'302'781	44'014'869



BILAN au 31 Décembre 2014

ACTIF	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	PASSIF	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Liquidités	3'553'323	2'511'844	Créanciers	1'689'992	2'586'328
<i>Caisse</i>	<i>(1'578)</i>		<i>SPAS - Prestations RI</i>	<i>(1'210'879)</i>	
<i>Banques</i>	<i>(3'164'885)</i>		<i>Créanciers AVS-LAA-LPP-IS</i>	<i>(3'802)</i>	
<i>Régulations financement</i>	<i>(386'829)</i>		<i>Créanciers autres</i>	<i>(176'438)</i>	
			<i>Compte courant des paiements</i>	<i>(298'873)</i>	
Débiteurs	318'503	338'755	Fonds étrangers	21'078	23'044
			<i>Fonds à disposition CSR</i>	<i>(7'564)</i>	
			<i>Gestion des Fonds privés</i>	<i>(13'514)</i>	
Placement du patrimoine financier	53'864	53'128			
<i>B.C.V. Garanties de loyer</i>	<i>(53'864)</i>				
Actifs transitoires	118'454	856'824	Passifs transitoires	1'349'982	8'823
Investissements du patrimoine administratif	213'141	209'020	Financements spéciaux et fonds de réserve	1'196'232	-1'351'376
<i>Investissements mobiliers</i>	<i>(135'516)</i>		<i>Fonds de réserve selon directives SPAS</i>	<i>(584'370)</i>	
<i>Investissements informatiques</i>	<i>(77'625)</i>		<i>Fonds de réserve AFJ</i>	<i>(6'206)</i>	
			<i>Fonds de réserve AJEMA</i>	<i>(75'304)</i>	
			<i>Fonds de réserve AAS</i>	<i>(22'497)</i>	
			<i>Fonds de réserve CSR</i>	<i>(92'883)</i>	
			<i>Fonds de réserve des communes hors LASV/LOF</i>	<i>(54'218)</i>	
			<i>Fonds de réserve pour achat informatique</i>	<i>(319'762)</i>	
			<i>Réserve pour créances douteuses</i>	<i>(40'993)</i>	
TOTAL DE L'ACTIF	4'257'285	3'969'571	TOTAL DU PASSIF	4'257'285	1'266'820

III. SERVICES SOCIAUX PRIVÉS SPÉCIALISÉS CONSULTANT DANS LE CADRE DU CSR

L'ARASMAC remercie ces Services et leurs collaborateurs(trices) pour toutes les prestations offertes à la population de notre région dans le cadre du CSR. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous vous invitons à visiter directement les sites Internet respectifs, ce qui vous permettra de consulter l'ensemble des activités proposées par les services privés collaborateurs, et consultant dans le cadre du CSR, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous les remercions tous chaleureusement de leur engagement en faveur de la population de région Morges-Aubonne-Cossonay.

Consultants	Lien site Internet
Bureau d'Information Femmes (BIF)	www.bif-vd.ch
Caritas Vaud	www.caritas-vaud.ch
Centre Social Protestant (CSP)	www.csp.ch
Croix-Rouge vaudoise	www.croixrougevaudoise.ch
Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)	www.fva.ch
Pro Infirmis Vaud	www.proinfirmis.ch
Pro Senectute Vaud	www.vd.pro-senectute.ch
Unité Socio-Educative (USE)	http://www.chuv.ch/alcoologie

IV. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LE RESEAU LOCAL

Partenaires	Lien site Internet
Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)	www.safmorges.ch
Office régional de placement (ORP)	www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/
Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)	www.arae.ch
Entrée de secours (EdS)	www.entree-de-secours.ch
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)	www.oseo-vaud.ch
Fondation Le Relais	www.relais.ch
Espace prévention	www.espace-prevention.ch

V. CONCLUSIONS

Missions de l'ARASMAC :

- ❖ Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- ❖ Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique.
- ❖ **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- ❖ **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

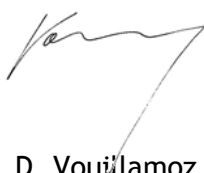
Les commentaires du présent rapport permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre ce que veulent dire :

Prestations sociales, coordination, reconnaissance des effets de l'action sociale, prévention et évolution des besoins sociaux.

Merci encore à tous les collaborateurs et collaboratrices qui, par leur travail, leur assiduité et leur savoir-faire, contribuent à accomplir ces missions pour le bien de nos usagers.

Merci aussi aux représentants politiques, à toutes les personnes qui de près ou de loin soutiennent nos actions et permettent de poursuivre nos objectifs qui sont toujours de placer le client au centre de nos préoccupations.

ARASMAC



D. Vouillamoz
Directeur

Morges, avril 2015